

le MAG

128 DÉCEMBRE 2023   

FO
fgta

DOSSIER ÉPARGNE SALARIALE : FO améliore les conditions d'obtention pour les salariés

SUR LE TERRAIN

AG et conférences
professionnelles

AVEC FORCE

Comité National Fédéral
des 3 et 4 octobre 2023

PORTRAITS CROISÉS

Mikaël Blais
Véronique Boucher
Aqualande

ACTUALITÉS

Conférence UNI Europa
Commission égalité

JURIDIQUE

Respect de la parité
Congés payés



L'Art de la Viande



GRUPE BIGARD - Z.I. de Kergostiou - CS 70053 - 29393 QUIMPERLÉ CEDEX

Tél. : 02 98 06 24 24 - www.bigard.fr

L'ÉDITO

128



La majeure partie du cycle d'élections aux Comités Sociaux et Économiques (CSE) est désormais passée. Les résultats qui nous parviennent sont en grande partie excellents, l'ensemble des équipes ont porté haut les couleurs de FO. La Fédération vous adresse toutes ses félicitations et vous assure de son soutien pour vous accompagner. L'INACS, notre institut de formation, est à votre disposition pour former les nouveaux et anciens élus.

En attendant les résultats des élections TPE et des chambres d'agriculture, qui clôtureront le cycle et pour lesquelles la FGTA-FO est déjà pleinement engagée, notre représentativité fédérale nationale est déjà renforcée et jouera positivement sur la représentativité interprofessionnelle de FO.

Au niveau interprofessionnel justement, la FGTA-FO se félicite de la signature par la Confédération de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) sur les retraites complémentaires Agirc-Arrco et de la signature du protocole d'accord sur l'Assurance chômage.

L'ANI Agirc-Arrco a permis d'éviter que l'État ponctionne les réserves du régime. Ces réserves proviennent des cotisations des salariés du privé et doivent servir à améliorer les pensions. C'est chose faite puisque, grâce à la négociation collective, les pensions ont été revalorisées de 4,9 % à compter du 1^{er} novembre 2023, ce qui correspond à l'inflation.

Le protocole d'accord sur l'Assurance chômage acte quant à lui deux éléments importants pour les secteurs de la FGTA-FO: le maintien du régime particulier de l'activité conservée, qui ouvre des droits aux indemnités pour les assistantes maternelles qui auraient perdu un employeur et, pour les salariés saisonniers, l'ouverture des droits dès cinq mois d'activité contre six mois auparavant.

Ces bonnes nouvelles montrent que le réformisme militant est la bonne voie puisqu'elle nous permet d'aboutir à la création de droits nouveaux pour les salariés qui, en retour, nous rendent leur confiance dans les urnes.

Je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année entouré(e)s de vos proches et vous donne rendez-vous en 2024 pour relever de nouveaux défis.

Laurent Rescanières,
Secrétaire général de la FGTA-FO

SOMMAIRE

● L'édito	3
● Sur le terrain	5-11
● Avec force	12-14
● Portraits croisés	16-17
● Avec force	19
● Le dossier	20-22
● Actualités	23-27
● Juridique	28-29
● Divers	30

www.fgtafo.fr Retrouvez toute l'actualité de la FGTA-FO sur les réseaux sociaux



Aux côtés des représentants des salariés



3

millions de salariés accompagnés



12 000

représentants désignés pour les Conseils de Surveillance



100 000

entreprises équipées de dispositifs d'épargne collective

De la TPE au grand groupe, les équipes Amundi Epargne Salariale et Retraite s'engagent auprès des représentants des salariés pour :

- Faciliter la mise en œuvre, la compréhension et la négociation des dispositifs d'épargne salariale et retraite
- Permettre à chacun d'agir selon sa situation et ses projets grâce à des outils adaptés
- Mettre à disposition des fonds qui permettent à chaque salarié d'épargner selon sa situation, son projet et ses valeurs.

1 AGIR

- Vous accompagner dans la négociation
- Créer et moderniser les dispositifs d'épargne retraite (le PER)
- Intégrer de nouvelles gestions plus durables : gestion solidaire
- Investissement Socialement Responsable (ISR)
- Mise en commun des différentes expertises du Groupe Amundi (Amundi Immobilier, Amundi Private Equity Funds, CPR AM, BFT IM...)

2 PARTAGER

- Faire des Conseils de Surveillance des lieux d'échanges et de décisions efficaces
- + 1 000 représentants réunis chaque année
- Site réservé aux membres des conseils de surveillance
- Des moments d'échanges et de réflexions tout au long de l'année

3 SE FORMER

- 15 experts dédiés (équipe Adhoc) pour vous proposer les formations les plus adéquates
- Vous aider à rendre compréhensible la mise en œuvre de l'épargne salariale et retraite auprès des salariés

EN SAVOIR PLUS

Raphaël Stutz

Responsable des relations avec les décideurs sociaux

✉ raphael.stutz@amundi.com

☎ 01 76 32 31 23 / 06 83 40 68 73

Decouvrez Amundi
Épargne Salariale Et Retraite



labelRelance

#ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SNTA FO CASINO

LE SNTA FO ET LA FGTA-FO IMPLIQUÉS POUR DÉFENDRE L'AVENIR DES SALARIÉS

L'assemblée générale du SNTA FO s'est tenue du 13 au 15 septembre 2023, rassemblant plus de 250 adhérents et élus venus de toute la France et de toutes les filiales du Groupe Casino.

Laurent Rescanières, Secrétaire général de la FGTA-FO est intervenu pour faire un point sur les sujets d'actualités syndicales, notamment la suite de la mobilisation contre la réforme des retraites. Il a également répondu à plusieurs questions de nos camarades.

Après la présentation des traditionnels rapports d'activité et de trésorerie du syndicat, les participants ont pu se réunir pour se former sur les modules « élu(e)s du CSEE » et « négociation collective ». Cette assemblée fut également l'occasion de faire intervenir les partenaires de la FGTA-FO. Le cabinet groupe Legrand est ainsi intervenu pour

présenter ses missions de conseil et d'expertise auprès des CSE.

La dernière journée a été quant à elle marquée par les interventions d'Angélique Bruneau, Secrétaire générale adjointe de la FGTA-FO en charge de la grande distribution, de Cyril Boulay, au titre de l'INACS, et pour finir de Myriam Barnel, Secrétaire générale de l'Union départementale FO du Var, département où se déroulait cette année l'assemblée générale.



LE GROUPE CASINO DANS LA TOURMENTE

Le groupe Casino est dans la tourmente depuis l'annonce officielle de ses graves difficultés financières, qui se sont traduites notamment par la vente d'une partie des magasins de DCF au groupement les Mousquetaires pour passer sous enseigne Intermarché. Ce sont des centaines de salariés qui ont vu leurs contrats de travail transférés de plein droit sans qu'ils ne puissent rien faire. C'est donc à cette occasion que la FGTA-FO a pu répondre aux nombreuses questions des salariés inquiets quant au devenir de leur entreprise, ainsi que sur les perspectives d'évolution de la grande distribution. La FGTA-FO a pu réaffirmer son soutien au SNTA FO et son engagement à l'accompagner dans la restructuration du groupe, engagée concrètement depuis quelques mois.

● Angélique Bruneau, Secrétaire générale adjointe

#FORMATION CANVA CARREFOUR SIÈGES

ÉLARGIR LES COMPÉTENCES AVEC L'INACS

FO Carrefour Sièges a fait de la formation de ses élus et de ses délégués syndicaux une priorité avec l'INACS.

Elle représente un investissement nécessaire pour renforcer l'efficacité, la compréhension des enjeux, et pour assurer le bon fonctionnement des instances et des négociations. Elle contribue à créer un environnement de travail plus sain, plus sûr et plus propice aux relations sociales harmonieuses au sein de l'entreprise. Dans cette perspective, l'INACS (Institut de formation certifié Qualiopi) a organisé une session de formation Canva le 8 novembre 2023 dernier.

Son objectif était de perfectionner les équipes FO Carrefour Sièges à l'utilisation de ce logiciel afin de les

rendre plus percutantes et incisives en matière de communication. La maîtrise de ce logiciel est une source de gain de temps inestimable dans la création de visuels professionnels, de présentations de qualité, d'infographies, de publications sur les réseaux sociaux, et aussi dans la transmission d'informations à travers des designs attrayants.

L'AVIS DES PARTICIPANTS :

« Canva s'est avéré être un outil exceptionnel pour la création graphique. Les formateurs ont abordé de manière détaillée les fonctionnalités de base et avancées de l'application, permettant une prise en main rapide et efficace. Les tutoriels étaient clairs et bien structurés, facilitant ainsi la compréhension même pour les débutants »

« Nous avons particulièrement apprécié la diversité des contenus proposés au sein de la formation. Des exemples concrets et des exercices pratiques ont été intégrés de manière judicieuse, ce qui a renforcé notre apprentissage de manière significative. La formation a réussi à équilibrer théorie et pratique, rendant l'utilisation très agréable et accessible ».

« Les formateurs étaient compétents et disponibles, répondant rapidement aux questions et fournissant des conseils pertinents. Leur expertise a grandement contribué à approfondir ma compréhension des fonctionnalités avancées de Canva, élargissant ainsi mes compétences en conception graphique ».

● Estella Palacios, Formation FO Carrefour Sièges

#CONFÉRENCE PROFESSIONNELLE FO HCR

FO, UNE ORGANISATION SYNDICALE INCONTOURNABLE

Plus de 70 délégués FGTA-FO du secteur des hôtels-café-restaurants se sont réunis le 16 novembre 2023 pour leur conférence professionnelle.

UNE FÉDÉRATION AU SERVICE DES SYNDICATS, ADHÉRENTS ET SALARIÉS

En ouvrant la conférence, le secrétaire général de la FGTA-FO, Laurent Rescanières, a rappelé la transformation de la Fédération depuis le Congrès de Caen au service des équipes, avec notamment une consolidation de l'INACS, l'institut de formation de la FGTA-FO, les embauches dans les services communication et juridique, et les moyens supplémentaires alloués au développement.

Laurent Rescanières est revenu sur la conférence sociale à laquelle il a participé, et sur les décisions qui y ont été prises et restent à définir en détail, que ce soit sur la conditionnalité des aides publiques aux entreprises, les augmentations de salaires, les temps partiels et les contrats courts.

Le secrétaire général a assuré les participants de l'engagement de la Fédération pour obtenir, avec la Confédération, des résultats concrets. Il est revenu sur l'accord Agirc-Arrco qui a permis, grâce à un travail paritaire, de protéger les réserves du régime de retraites complémentaires.

Enfin, le secrétaire général a salué le formidable travail de terrain mené par les équipes et qui s'est traduit par d'excellents résultats dans de nombreuses élections CSE.

LE POINT SUR L'ACTUALITÉ DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

Nabil Azzouz a fait un état des lieux des données économiques et sociales du secteur : fréquentation en hausse, modification des cartes pour faire face à l'inflation, pénurie de personnel, rémunération en hausse des chefs d'entreprise, mise en place des accords d'intéressement, de participation et d'épargne salariale.

Le secrétaire fédéral a rappelé les revendications de la FGTA-FO pour augmenter l'attractivité du secteur et répondre aux attentes des salariés : hausse des salaires avec l'intégration de clauses de revoyure dans le contexte inflationniste, un week-end par mois, deux jours de repos consécutifs, heures supplémentaires majorées à 20 % minimum contre 10 % actuellement, compensation du travail de nuit, encadrement des coupures, majoration du travail dominical. Nabil Azzouz a salué les accords signés sur les primes mais aussi rappelé la primauté du salaire qui finance le salaire différé et pérennise les gains de pouvoir d'achat.

Dans plusieurs entreprises du secteur, les élus FGTA-FO sont parvenus à signer des accords répondant à ces revendications. Les contextes varient selon les entreprises et, selon les marges de manœuvre, les élus FO ne lâchent rien pour créer du progrès social.

Nabil Azzouz a présenté les avancées obtenues en branche : statut des saisonniers, cotisations au régime des frais de santé, grille de salaires minima conventionnels, gouvernance du régime santé et prévoyance. Il a ensuite répondu aux nombreuses questions des élus en rapport avec leurs négociations d'entreprise.

La matinée s'est clôturée par l'intervention de Frédéric Souillot, secrétaire général de FO, qui a félicité les équipes pour leur travail, notamment en faveur de la représentativité interprofessionnelle de l'organisation.

LA SANTÉ ET L'ÉPARGNE SALARIALE : DE FORTS ENJEUX POUR LES SALARIÉS

La FGTA-FO a pris l'initiative de faire intervenir Malakoff Médéric, organisme de protection sociale de la branche, afin de détailler le contenu des garanties du



Nabil Azzouz, Secrétaire fédéral

régime, les évolutions et nouveautés, et bien sûr son mode de fonctionnement. Ces interventions ont suscité de nombreuses questions de la part des délégués, notamment sur le niveau des cotisations et la pérennité du régime. Les experts ont pu y répondre avec précision et renvoyer les élus au site HCR bien-être, entièrement révisé pour rendre accessible aux salariés les dispositions du régime paritaire.

L'après-midi, Sienna Gestion, expert partenaire de la FGTA-FO, a présenté les notions essentielles de l'épargne salariale et donné les clés d'une négociation réussie dans l'intérêt des salariés. L'ANI sur le partage de la valeur a fait l'objet d'une attention particulière. Les participants ont pu apprécier la pédagogie des intervenants sur ce sujet technique mais essentiel sur le plan du pouvoir d'achat.

UN MOMENT D'ÉCHANGE

Thierry Boukarabila, négociateur de branche HCR, a fait une intervention remarquée sur l'actualité des négociations dans la branche : classifications, saisonniers, grille de salaires, la formation, et a abordé les enjeux des cessations. Thierry Boukarabila, fin connaisseur de la CCN et du contexte sectoriel, a pu répondre avec précisions aux nombreuses questions des délégués en rapport avec leurs négociations en cours. La conférence professionnelle s'est clôturée par un échange entre Nabil Azzouz et les équipes sur les problématiques qu'elles rencontrent dans les entreprises, et la manière dont la FGTA-FO peut les accompagner. Merci aux nombreux participants pour leur présence à cette conférence, et leur engagement qui fait de FO une organisation syndicale incontournable dans le secteur.

LES ÉLUS U-LOGISTIQUE FORMÉS À LA CSSCT PAR L'INACS

Une cinquantaine d'élus FO issus des entrepôts de U-Logistique (logistique de Système U) ont participé courant octobre 2023 à une formation INACS, l'institut de formation de la FGTA-FO, dédiée à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail (SSCT).

Cette formation, indispensable à la bonne conduite des mandats confiés par les salariés aux élus, a été l'occasion d'un échange avec Angélique Bruneau, Secrétaire générale-adjointe, qui a félicité les équipes emmenées par Xavier Suzanne, DSC FO, pour leurs bons résultats aux élections professionnelles, et a permis d'aborder les problèmes d'organisation au sein de l'entreprise.



#RESTAURATION COLLECTIVE

FO COMPASS TIENT SON CONSEIL SYNDICAL ET PRÉPARE LES ÉLECTIONS

Le conseil syndical FO Compass s'est réuni le 28 septembre 2023 dans les locaux de la FGTA-FO en présence du permanent fédéral, Lyes Abdi.

D'emblée, le secrétaire général Raphaël Jeanroy et son équipe ont présenté le bilan comptable et syndical de janvier à août 2023. Un débat riche et constructif a eu lieu sur les moyens de trouver de nouveaux leviers d'amélioration de notre fonctionnement.

La commission de contrôle a fait son rapport par le biais de son rapporteur Christophe Noelette et a validé le rapport partiel de gestion.

Un point sur la syndicalisation et la logistique a été abordé, le but étant d'améliorer encore nos implantations et de développer la syndicalisation des salariés. Le tarif de la cotisation et des timbres 2024 a notamment été validé.

Le conseil a ensuite échangé sur la proposition de cahier revendicatif 2024 pour les futures négociations annuelles obligatoires (NAO). Les augmentations de salaire restent la priorité absolue pour FO au vu de l'inflation galopante, sans oublier celle de la prime d'ancienneté.

Lyes Abdi est intervenu sur les changements intervenus au niveau de la communication fédérale et a insisté sur l'importance de s'emparer des nouveaux outils pour les prochaines élections chez Compass. Il a aussi félicité toute l'équipe Compass, toujours aussi conviviale et dynamique!

Le conseil a remercié le travail du bureau : Raphaël, Sandrine, Samuel et Catherine. FO Compass, une équipe à l'écoute des salariés.

- Raphaël Jeanroy, Secrétaire du syndicat
- Marie Coutellier, DSC Compass

#ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FO HERTA DU 7 OCTOBRE 2023



ACCORD SALARIAL SIGNÉ ET MAJORITÉ CONFORTÉE

Avec une actualité sociale toujours plus dense en France et en Europe et un travail syndical important dans les murs de la société Herta, les journées paraissent courtes au sein de notre équipe.

En effet, depuis la joint-venture entre Nestlé et Casa Tarradellas, les échanges et les revendications FO n'ont jamais été aussi intenses. Le nouvel actionnaire, Casa Tarradellas, a, dès sa montée au capital de Herta, dégagé une enveloppe de 150 M€ d'investissements destinés à la réalisation d'un nouveau bâtiment et de lignes de production flambant neuves. Avec pour conséquence des changements d'organisation et de compétences qui ont impacté nos collègues dans leur travail de tous les jours. Néanmoins, malgré un turn-over important au sein de l'équipe de direction, le dialogue social n'a pas été dégradé.

Parmi les autres sujets abordés lors de l'AG : la réforme retraite, la santé, les conditions de travail et les NAO 2023.

UNE CLAUSE DE REVOYURE

Nos revendications salariales ont abouti à un accord portant sur une augmentation de salaires et primes de 5,2 %, en y ajoutant une clause de revoynure, revendication FO. Celle-ci avait pour objectif de permettre un ajustement des salaires sur une moyenne inflationniste calculée de janvier 2023 à fin août 2023. Le 15 septembre, les résultats publiés au Journal officiel étant de 5,32 %, nous avons obtenu le 5 octobre les 0,12 % manquants.

FO, SYNDICAT MAJORITAIRE

Un point a été fait sur les élections de janvier 2023, qui nous ont permis, grâce à notre travail syndical régulier et au soutien de nos militants, de garder notre majorité, malgré la présence de quatre autres syndicats chez Herta.

Les échanges entre militants ont été enrichissants et nos collègues nous ont renouvelé leur confiance en nous permettant de réitérer nos statuts. Je terminerai par des remerciements aux élus FO Herta pour leur travail, à l'Union Départementale pour sa disponibilité et à la FGTA qui est à nos côtés depuis toutes ces années.

● Stéphane Riffault, Secrétaire FO Herta.

#FO AGIS

LA JEUNESSE AVEC NOUS !

Le conseil syndical FO AGIS s'est tenu le 10 novembre 2023 sur le site de production à Herbignac. Une dizaine d'adhérents ont participé à cette séance de partage.

Didier Pieux, Secrétaire fédéral, a animé ce conseil: « J'ai présenté la nouvelle organisation de la fédération et tous ses services qui valorisent le travail des équipes. J'en ai profité pour les féliciter pour les excellents résultats aux élections CSE et à Jérôme Mahé, Mickaël Rousseau et Catherine Scomparin pour l'implantation FO sur le site d'Avignon. Aujourd'hui, les trois sites de production sont FO!

Trois nouveaux syndiqués participaient dont un jeune de 21 ans. C'est très important d'aller chercher la jeunesse! C'est un enjeu pour la FGTA-FO. Je vais le solliciter pour qu'il nous apporte des idées pour développer la syndicalisation chez les jeunes au sein du groupe LDC. »

● Didier Pieux, Secrétaire fédéral





LA FGTA-FO AUX COTÉS DES UNIONS DÉPARTEMENTALES

#ÉLECTIONS SUPPLY

FO MAINTIENT SA 2^e PLACE

Les élections Carrefour Supply Chain ont eu lieu du 11 au 13 octobre 2023. Elles se sont tenues par vote électronique, mais aussi avec des bureaux de vote physique dans chacun des entrepôts.

À l'issue du scrutin, FO Carrefour Supply Chain maintient sa 2^e position dans l'entreprise avec 22 % des suffrages.

Félicitations à toutes les équipes et bienvenue aux nouveaux élus chez FO Carrefour Supply Chain.

Une nouvelle aventure commence pour ces quatre prochaines années.

● Nathalie Denis, Secrétaire fédérale

#LES USTA

TROIS ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ACTENT LEUR RÔLE ESSENTIEL DANS LA VIE DE LA FGTA-FO

Plusieurs USTA, relais de la FGTA-FO auprès des Unions Départementales, ont organisé leur assemblée générale durant le mois de septembre 2023.

AG DE L'USTA 56

L'AG de l'USTA du Morbihan s'est déroulée le 27 septembre 2023 dans les locaux de l'Union Départementale 56. Des militants des entreprises Bernard Jean Floc'h (transport, expédition), Ardo, et Celia étaient présents. Stéphanie Prat-Eymeric, Secrétaire fédérale, a fait un point sur le rôle des USTA, l'actualité de la FGTA-FO et sur l'INACS, notre organisme de formation complémentaire du CFMS, où l'on adapte les formations selon les besoins de nos syndicats.

Les membres du bureau ont été élus à l'unanimité :

- Secrétaire: Christian Cadio
- Secrétaire adjoint: Jean-Charles Le Corvo
- Trésorière: Allison Guivarc'h
- Trésorière Adjointe: Nathalie Serres

Les interventions de Malakoff Humanis et du CICAS (Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale) ont été consacrées au parcours de la préparation à la retraite, apportant des informations utiles pour les délégués qui pourront mieux orienter les salariés de leur entreprise, leurs adhérents et les sympathisants: un véritable plus pour nos équipes FO.

Stéphanie Prat-Eymeric a remercié les participants au nom de la FGTA-FO pour leur implication au sein de l'USTA.

AG DE L'USTA 13

Une AG extraordinaire de l'USTA 13 a eu lieu le 2 octobre 2023, en présence de Stéphanie Prat-Eymeric, afin notamment de renouveler le bureau dont les nouveaux membres sont: ▶

- Secrétaire: Myriam Moussaoui
- Secrétaire adjointe: Rajaona Thaina Rojo
- Trésorière: Karim Zerhani
- Trésorière adjointe: Danielle Barrin
- Archiviste: Florent Picano

La FGTA-FO les félicite, les remercie pour leur implication, et souhaite une bonne continuation à l'ancienne équipe.

AG DE L'USTA 93

L'assemblée générale de l'USTA 93 s'est tenue le 7 septembre 2023 en présence de Stéphanie Prat-Eymeric, Secrétaire fédérale, et de Moïsette Techer, Secrétaire de l'USTA. Plus d'une trentaine de militants étaient présents! Au cours de cette AG, Stéphanie Prat-Eymeric est revenue sur le rôle des USTA, puis a évoqué l'actualité et les priorités de la FGTA-FO:

- La Commission égalité prépare un guide avec un accord type, qui sortira en fin d'année, pour accompagner les délégués dans leur négociation sur les aides aux aidants, l'égalité femme homme et le handicap.
- Le pouvoir d'achat et les classifications.
- Les élections CSE, TPE et chambres d'agriculture, pour lesquelles les USTA sont ou vont être sollicitées.
- La RSE, sujet sur lequel FO doit s'impliquer et négocier comme le prévoit la résolution générale du congrès de Rouen.

L'évolution de la FGTA-FO a également été abordée, avec la création de nouvelles salles de réunion pour accueillir un maximum de syndicats, les embauches aux services juridique et communication et, bien sûr, la dynamisation de l'INACS, institut de formation de la FGTA-FO. Son catalogue de formations a été entièrement revu avec, par exemple, des formations bureautiques, et la désignation d'une nouvelle équipe de formateurs pour permettre de former efficacement un maximum de salariés, adhérents et élus avec des formations sur mesure délivrées sur l'ensemble du territoire.

La FGTA-FO remercie l'ensemble des participants ainsi que l'UD FO 93 pour son accueil.

● Stéphanie Prat-Eymeric, Secrétaire fédérale

#ELIOR RESTAURATION FRANCE

LA FGTA-FO ET FO ELIOR AU SERVICE DES SALARIÉS

Le groupe Elior, fondé en 1991, acteur majeur de la restauration sous contrat dans la Restauration Collective et la Restauration de concession, a été durablement touché par la crise sanitaire de 2020: les chiffres de fréquentation se sont dégradés, ce qui a conduit à la récente suppression de plus de 1800 postes en France. Les filiales Entreprises et Arpège ont également été concernées par ces suppressions d'emplois.

FO Elior Entreprises dénonce une volonté de restructurer par anticipation et un opportunisme stratégique. Les salariés ont fait d'énormes efforts pendant la pandémie pour se tenir à la disposition de l'employeur, travailler par roulement, alors même qu'il a refusé de prendre en charge l'indemnité complémentaire d'activité partielle. Ils ne comprennent pas sa préférence pour le licenciement.

En complément de cette suppression de postes, la direction du groupe a mis en œuvre une APLD. Néanmoins, malgré la vente de sa filiale Areas à PAI Partners en 2019, Elior reste endetté et peine toujours à se remettre de la crise sanitaire.

RAPPROCHEMENT AVEC LE GROUPE DERICHEBOURG

En 2023, Elior a annoncé la signature d'un protocole d'accord pour reprendre la branche multiservices de Derichebourg, groupe spécialisé dans le recyclage de métaux. Cet accord doit permettre à Elior de se renforcer tout en réduisant son endettement. Ainsi, Derichebourg monte au capital du groupe et son fondateur prend les rênes du nouvel ensemble.

Cette restructuration est portée entre autres par une fusion des filiales Elior Entreprises, Elior Elres, Arpège, Ceerf (Centre d'Expertises Elior RC France siège). Ceci tant au niveau opérationnel que fonctionnel.

En octobre 2023, Elior Elres a absorbé les filiales « cousines » puis la totalité de la représentation du personnel des

filiales a été « démontée » et regroupée dans la nouvelle structure juridique opérationnelle dénommée Elior Restauration France.

LE SYNDICAT FO ELIOR, ACTEUR MAJEUR POUR LA SAUVEGARDE DU DIALOGUE SOCIAL

Afin de garantir une continuité de la représentation du personnel, les organisations syndicales des filiales ont signé un accord de méthode relatif à la mise en place de la représentation du personnel et à la négociation du statut collectif de l'UES existante. FO a été le moteur pour obtenir la création d'un mandat de coordinateur syndical dans la partie restauration du Groupe Elior.

Cette création a été l'occasion pour FO de poursuivre son implantation dans l'ensemble des filiales de restauration du groupe. Les équipes des filiales sont accompagnées par la FGTA-FO et mobilisées dans l'organisation des élections professionnelles au sein de la nouvelle structure Elior Restauration Collective France.

L'enjeu visible de ces élections n'est que l'avant-goût du futur des salariés. Car la définition ultérieure d'un socle social commun pour tous les salariés d'Elior Restauration France est à hauts risques. Ce sont les conditions de travail de plus de 12000 salariés qui sont à renégocier. FO entend être acteur et force de propositions dans ces négociations.



● Gilles Garnes, Coordinateur national FO - Elior Restauration

LA FGTA-FO S'ENGAGE...

Membre du réseau de conseil et d'expertise comptable Cerfrance, l'Association de Gestion et Comptabilité (AGC) Cerfrance Gironde possède douze agences réparties sur l'ensemble du territoire girondin. Ses 205 salariés vont prochainement élire leurs représentants au CSE.



Alors même que, au niveau des recrutements, l'activité comptable est aujourd'hui sous tension, les principales préoccupations des salariés, comme dans beaucoup d'autres secteurs, sont avant tout la stabilité de l'emploi et la garantie du pouvoir d'achat.

La charge de travail, principalement administrative, a été impactée de manière significative par l'augmentation des obligations réglementaires appliquées aux entreprises, avec pour corollaire beaucoup d'heures de travail supplémentaires.

Malgré tout, grâce à son organisation en différents pôles de compétences (comptabilité, social, juridique, patrimoine, économique et administratif), Cerfrance Gironde reste en mesure de répondre à l'ensemble des problématiques de ses adhérents, ce qui est un atout majeur pour l'avenir.

En prévision de la prochaine élection au CSE, les élus FGTA-FO Cerfrance s'investissent dès maintenant pour l'intérêt des salariés et, en s'appuyant sur une structure forte et organisée, ils s'engagent à :

- Défendre le pouvoir d'achat,
- Faire respecter l'équilibre vie privée - vie professionnelle,
- Obtenir le droit à la parentalité et à une carrière pour tous,
- Obtenir la garantie de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes,
- Promouvoir du sens du travail,
- Obtenir la reconnaissance des qualifications,
- Faire en sorte que l'entreprise s'engage davantage au service du progrès social et environnemental.

● Cyril Boulay, Permanent fédéral

#RACHAT DE CORA PAR CARREFOUR

PARTAGE D'EXPÉRIENCES

Le 29 septembre dernier, la FGTA-FO a organisé la rencontre des équipes des deux enseignes pour faire suite à l'annonce, mi-juillet, du rachat de Cora par Carrefour.

Cette rencontre a rassemblé une quinzaine de délégués. Leurs échanges ont permis de comparer les différents systèmes de fonctionnement et d'organisation des différents magasins, et de constater les différences de fonctionnement dans la gestion des deux enseignes.

Des inquiétudes autour des entrepôts ont été évoquées, les salariés du siège

sont également en questionnement : le site sera-t-il maintenu ?

La réponse de l'autorité de la concurrence est attendue probablement pour le second semestre 2024. En attendant, les délégués nationaux et centraux FO des différentes enseignes (Cyril Boulay, Dominique Moualek et Daniel Delalin) sont en relation et échangent toutes les informations nécessaires pour

préparer au mieux la réunion du CSE qui devra se réunir dans les trois jours qui suivent la publication du communiqué de l'autorité de la concurrence. Les salariés peuvent compter sur les équipes FGTA-FO Carrefour et Cora pour défendre leurs intérêts et les tenir informés de toutes évolutions dans le dossier.

● Angélique Bruneau, Secrétaire générale adjointe

#COMITÉ NATIONAL FÉDÉRAL DES 3 ET 4 OCTOBRE 2023

LE POINT SUR LES ACTIONS ET REVENDICATIONS DE LA FGTA-FO DANS TOUS SES SECTEURS

Le Comité National Fédéral (CNF) s'est déroulé à Paris du 3 au 4 octobre 2023. Cette instance de la FGTA-FO se réunit deux fois entre chaque congrès fédéral. Plus de 70 délégués ont cette fois répondu présent. Le CNF prévoit, lors de son déroulement, le rapport d'activité du secrétaire général, Laurent Rescanières, le rapport de trésorerie du trésorier général, Nabil Azzouz, la prise de parole des membres du CNF, la réponse du secrétaire général aux interventions des membres du CNF, et enfin le vote d'une résolution générale. Un point sur la communication a été ajouté dans le cadre de la refonte du logo, de la charte graphique, du site Internet fédéral et de l'application. Frédéric Souillot, secrétaire général de la Confédération FO, a répondu à l'invitation du CNF. Il a prononcé un discours sur la politique de FO et les négociations interprofessionnelles en cours.

LE RAPPORT D'ACTIVITÉ

Dans son intervention, Laurent Rescanières, Secrétaire général de la FGTA-FO, a abordé de nombreux sujets concernant la politique générale de l'organisation. Il est revenu sur la réforme des retraites, la mobilisation du 13 octobre, l'indépendance de la FGTA-FO vis-à-vis des partis politiques, les négociations de l'ANI sur la transition écologique et le dialogue social, la programmation d'une réunion des délégués syndicaux centraux, les assises des saisonniers.

Laurent Rescanières est également revenu sur l'évolution de la Fédération: priorité aux militants, augmentation du nombre de réunions du Bureau fédéral, refonte des relations avec les partenaires et experts au service des équipes, travail collectif avec les UD, points sur les négociations de branches avec un focus sur l'action sociale, point sur les élections CSE avec des progrès et des implantations.

Laurent Rescanières a évoqué les difficultés rencontrées par les salariés de nos secteurs et les réponses apportées par la FGTA-FO, notamment chez Casino et Danone.

Pour le secrétaire général, la FGTA-FO doit parler et revendiquer d'une seule voix. Il est donc nécessaire d'établir une base commune de revendications sur les sujets transversaux: les saisonniers, l'attractivité des métiers, le pouvoir d'achat, le développement, la RSE, notamment.

Laurent Rescanières a abordé en profondeur le rôle de l'INACS, institut de formation de la FGTA-FO. Il a détaillé le renouvellement de l'équipe de formateurs et la mise en place de nouveaux modules.

Le secrétaire général a rappelé que les délégués étaient chez eux à la Fédération où les salles de formation et de réunion ont été entièrement revues et modernisées. Les services juridique et communication se sont étoffés avec des embauches pour mieux répondre aux demandes.

Enfin, Laurent Rescanières a adressé un message aux participants. Beaucoup d'évolutions positives ont eu lieu depuis le Congrès de Caen. Il reste encore beaucoup à faire. Si une erreur est commise ou si les adhérents ont des suggestions, il faut nous le faire savoir, nous sommes à leur service.

LE RAPPORT DE TRÉSORERIE

Nabil Azzouz, Trésorier général, a présenté avec pédagogie le fonctionnement de la trésorerie de la Fédération. Il a salué le rôle de la Commission de contrôle et de la Commission Administrative Fédérale en faveur de la transparence totale des comptes. En conclusion de son rapport détaillé, le trésorier général a présenté les grandes lignes de la trésorerie fédérale au service des équipes: des produits et des charges maîtrisées, un renforcement des équipes pour un meilleur accompagnement, des investissements dans le bâtiment et les salles de réunion pour un accueil optimal. Il a rappelé la nécessité de maîtriser les ressources de la Fédération pour préparer les échéances et les enjeux à venir: élections TPE, chambres d'agriculture, etc.



L'INTERVENTION DE FRÉDÉRIC SOUILLOT

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants en leur assurant qu'ils étaient chez eux à la Confédération. Frédéric Souillot a affirmé en préambule que si toutes les fédérations progressaient comme la FGTA-FO, FO serait la première organisation syndicale en France. « Nous ne tournons pas la page de la réforme des retraites. Nous sommes la seule organisation à attaquer les décrets d'application de cette réforme. Je vous rappelle que la seule chose qui crée des déficits, ce sont les exonérations fiscales sans conditionnalité. Pour FO, les conditions devraient être la préservation des emplois, les conditions de travail et les salaires.

Le sujet n° 1, c'est le pouvoir d'achat et l'inflation. La Confédération va porter ses revendications à la conférence sociale mi-octobre. La fin des aides publiques dans les branches où les premiers niveaux sont sous le SMIC en est une.

La ponction des ressources de l'AGIRC-ARRCO est inadmissible. Ce n'est pas de l'argent public, c'est l'argent des cotisations des salariés. Les négociations en cours doivent permettre de défendre le niveau des retraites complémentaires face à l'inflation.

FO, c'est le réformisme militant. On négocie toujours, et si jamais le résultat n'est pas à la hauteur des revendications, on met en place le rapport de force.

Dans le cadre de l'agenda autonome entre organisations patronales et syndicats patronaux, un ANI va être négocié. Il remet en cause plusieurs principes de la loi travail dont nous demandons l'abrogation. Le statut des CSSCT, les représentants de proximité et la règle des trois mandats seront au cœur de cette négociation.

Une négociation sur l'emploi de seniors, l'usure professionnelle et la pénibilité s'ouvrira début 2024. Il faut arriver à négocier un socle commun au national que l'on pourra améliorer dans les branches professionnelles.

L'unicité syndicale et le syndicalisme rassemblé, ce n'est pas FO. On doit aborder l'avenir de l'intersyndicale pour que FO reste sur ses revendications et son ADN. »

LES PRISES DE PAROLES DES ÉLUS DU CNF

Voici quelques extraits des nombreuses et riches prises de parole des membres du CNF :

- **Nathalie Jarnolle** (Carrefour Market): La multiplication des passages de magasins en location-gérance et ou franchise conduit à la baisse des effectifs et à la perte des acquis sociaux. La fin du réseau intégré se profile. Chez FO Carrefour Market, nous nous organisons pour former et maintenir nos équipes concernées.

- **Sylvain Vernier** (ONF): Les décès survenus récemment chez les saisonniers lors des vendanges ont beaucoup choqué. Les dérogations horaires doivent cesser. Certains travaillent 72 heures ou 78 heures! Par ailleurs, les saisonniers doivent avoir un vrai statut protecteur et sécurisant, notamment pour le logement. Le changement climatique et les fortes chaleurs vont avoir un impact fort. Les CHSCT doivent être rétablis pour protéger les salariés et redonner de l'attractivité aux métiers.

- **Fabrice Caron** (Tereos): La branche sucre fait face à un bouleversement avec la transition écologique. Les néonicotinoïdes qui protégeaient les cultures ont

été interdits. Les agriculteurs délaissent la culture betteravière laissant planer le doute sur l'avenir de la filière. La branche sucre n'a pas anticipé et trouvé de solution de remplacement. Les suppressions de postes commencent. Les intérêts des salariés doivent être pris en compte et la FGTA-FO doit être intégrée aux instances décisionnaires comme nous le revendiquons.

- **Nadine Denuault** (Carrefour sièges): La transformation de Carrefour a eu un fort impact sur les effectifs des sièges avec des plans successifs. FO a négocié des accords pour obtenir les meilleures conditions de départ possibles pour les salariés: indemnités et budget de formation. FO favorise toujours la mobilité interne. Un autre plan se profile en 2026. FO Carrefour sièges s'y prépare déjà. Les salariés peuvent compter sur la première organisation syndicale du groupe.

- **Erik Melice** (Groupe Holder): Le rapprochement de la branche professionnelle des œufs avec celle de la boulangerie industrielle est un chantier difficile compte tenu des écarts entre les échelons ou les garanties de prévoyance. La FGTA-FO s'implique fortement dans les négociations pour que la future convention ne soit pas moins-disante et que les salariés ne soient pas lésés.

- **Daniel Lesage** (SNR): Je remercie la FGTA-FO d'avoir relancé la section nationale des retraités. « Le peuple qui oublie son passé n'a pas d'avenir » (Churchill). Nous sommes toujours là pour aider au besoin des syndicats qui le souhaitent. La publication de notre missive est le fil rouge de notre action. Faites savoir aux adhérents qui partent à la retraite qu'ils peuvent continuer leur engagement avec la SNR.

- **Lionel Duzer** (Euralis): Cela fait quatre ans que la grippe aviaire affecte l'activité de la filière foie gras. Nous avons négocié et signé un accord APLD qui a permis de préserver le pouvoir d'achat des salariés. La vaccination des canards est en cours et redonne de l'espoir aux 100 000 salariés liés directement et indirectement à la filière. On ne peut plus continuer comme ça.

- **Hervé Proksch** (Distilleries): Le statut des saisonniers en agriculture est un ►



sujet majeur. Outre leurs conditions de travail, leurs droits les plus élémentaires ne sont parfois pas respectés, avec par exemple le non-versement des salaires. Les élections chambres d'agricultures sont un fort enjeu pour la représentativité de la FGTA-FO. Dans tous les départements, nous devons être capables de présenter des listes complètes.

- **Étienne Élixée** (UD Martinique): Le chlordécone a fait des ravages sur la santé des Martiniquais. Bien que son épandage ait été interdit, certains exploitants continuent à l'utiliser. FO reste mobilisé pour défendre la santé des salariés et solliciter les pouvoirs publics. Développer et maintenir notre représentativité est une priorité pour avoir de la légitimité dans ces combats. Nos très bons résultats y contribuent.

- **Fabien Lacabanne** (Ferrero): Former et impliquer les élus doit être une priorité, notamment sur la CSSCT. La loi travail a fait du mal au syndicat sur la défense des conditions de travail. Il ne faut rien lâcher pour rétablir les CHSCT. Les prises de parole en réunion CSE doivent tourner pour que chacun s'implique et se sente écouté. La formation est et demeure une priorité.

- **Dominique Moualek** (Carrefour hypers): 46,56 %, c'est le taux de représentativité de FO chez Carrefour hypers. Nous sommes en progression, mais il faut rester humble et continuer à travailler en lien avec l'ensemble des services de la Fédération pour rester à ce niveau de représentativité: service juridique, communication, et bien sûr la formation!

- **Aïda Diakhaté** (SNFOESAP): Le travail dans les services à la personne n'est pas reconnu à sa juste valeur. La FGTA-FO fait avancer la CCN. Nous avons fait entendre aux organisations d'employeurs la nécessité d'avoir enfin un régime de prévoyance dans la branche. Un accord va bientôt voir le jour. Je lance un appel aux adhérents de la FGTA-FO qui connaîtraient des salariés dans ce secteur. Dites-leur de nous contacter pour que l'on puisse développer notre représentativité.

- **Christian Cadio** (Groupe Jean Floc'h): Pour être entendue sur nos revendications face à l'inflation, les négociations

n'ayant pas suffi, FO a appelé à des manifestations. Cela a permis d'obtenir enfin des augmentations salariales. Dans le département, FO multiplie les implantations dans l'agroalimentaire. C'est de bon augure pour la suite. L'organisation de la FGTA-FO permet de séduire les salariés et les syndicats d'autres organisations.

- **Cyril Herbin** (Coca-Cola): Je salue le travail de la FGTA-FO sur sa production de guides des droits des salariés. Il ne faut pas se limiter à sa branche et distribuer les guides des autres branches pour développer la représentativité fédérale. Les publications de la confédération sur le handicap, l'égalité et les salariés aidants sont aussi une bonne source d'information. L'intelligence artificielle doit faire l'objet d'une attention particulière. Elle pourrait sabrer un certain nombre de postes. La FGTA-FO doit être vigilante.

- **Gilles d'Arondel** (Accor): L'hôtellerie se porte mieux qu'avant le Covid. La croissance est à deux chiffres. Malgré ce contexte, les passages d'hôtels en franchise se multiplient. C'est un véritable fléau pour les droits des salariés et pour le syndicalisme puisque les périmètres sont réduits. Est-ce que l'on devra aller sur des Unités Économiques et Sociales, et se réinventer? Notre existence est en jeu tout comme le sort des salariés que nous représentons.

- **Richard Viande** (SPI FGTA-FO): Je remercie la FGTA-FO pour son soutien lors des moments difficiles. C'est aussi là que le syndicalisme prend une autre dimension. Merci à la FGTA-FO, une seconde famille.

- **Samir Taoui** (Danone produits frais France): Nous sommes chez Danone en pleine élection. Sur plusieurs sites, nous n'étions pas implantés. Nous avons réussi à nous implanter sur tous ces sites, dans tous les collèges. Cela va avoir un impact sur notre représentativité. Le développement passe aussi par l'adhésion. Avec la formation, de bons outils, une équipe soudée et un travail de terrain irrécusable, les salariés vont nous rejoindre d'eux-mêmes.

Mettre en place un outil de connexion interentreprises pour que l'ensemble des syndicats puissent s'entraider est

indispensable. Il faut partager nos ressources, aussi sur le plan des accords. C'est ensemble que nous serons plus forts.

- **Laurent Sure** (Terres du Sud): La situation économique des coopératives agricoles, en particulier celles spécialisées dans les céréales, connaît actuellement une période de restructuration et d'adaptation importante, qui impacte l'emploi. Notre défi est de pérenniser les emplois mais aussi de leur redonner de l'attractivité.

- **Marie-Claire Dufros** (Emplois de la famille): Notre syndicat s'emploie à informer, soutenir, agir, accompagner et valoriser les professionnels de la petite enfance et du grand âge. À la fin de l'année 2024, se tiendront les élections dans les TPE et les emplois de la famille. L'enjeu est énorme pour la FGTA-FO. Tout le monde ou presque connaît une assistante maternelle ou un salarié du particulier employeur. Pour nous aider, n'hésitez pas à partager l'ensemble de nos publications. Nous sommes à votre disposition.

- **Jean Marc Delpy** (Nutrition et Santé): Nous devons être vigilants sur le paritarisme. Ces instances doivent permettre de déboucher sur de véritables accords au risque de devenir des coquilles vides. Le CDI intérim est devenu le fusible des employeurs. Là aussi, nous devons être vigilants pour garantir un véritable statut protecteur aux salariés.

- **Laurent Pouillen** (Danone): Le vieillissement de la population, l'intelligence artificielle et la transition écologique vont impacter nos métiers. Ce sont des enjeux majeurs pour les organisations syndicales. La RSE est un levier pour attirer et fidéliser les jeunes que ce soit pour les entreprises, mais aussi pour les syndicats. Les OS doivent avoir une attitude responsable sur ces sujets-là. On doit être formés pour la négociation. L'image est importante pour l'entreprise. S'attaquer à son image, c'est aussi créer un rapport de force. La RSE peut être un outil de plus pour les syndicats. Pour préserver les emplois, on doit être entourés d'experts et être formés.

● Texte et propos recueillis par **Alexandre Rault**

Le Groupe VYV appelle à l'amélioration de la couverture prévoyance des actifs

15 milliards d'€ par an

C'est le coût de l'imprévoyance en France, estimé par l'Observatoire de l'imprévoyance du Groupe VYV, c'est-à-dire le montant des prestations de prévoyance non servies, par défaut ou insuffisance de couverture, aux personnes rencontrant des situations d'incapacité,

d'invalidité, de perte d'autonomie ou de décès. Ces insuffisances entraînent pour les personnes concernées et leurs proches des pertes de revenus, des surcoûts et des pertes de chance.

Les actifs : 8,5 milliards d'€



1,9 milliard d'€



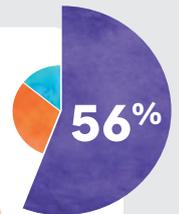
2,1 milliards d'€



1,2 milliard d'€



3,1 milliards d'€



Les enfants : 2,2 milliards d'€



Les seniors : 4,3 milliards d'€



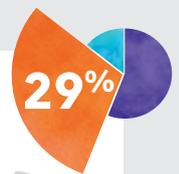
652 millions d'€



3,1 milliards d'€



598 millions d'€



Pour en savoir plus



Pour plus d'information, contactez-nous :
relation.partenaire@groupe-vyv.fr

MIKAËL BLAIS

APPRENDRE DES AUTRES ET CULTIVER L'EMPATHIE POUR MIEUX REVENDIQUER

« Être ouvert aux autres afin de mieux les connaître, avoir une grande ouverture d'esprit pour répondre à leurs attentes, c'est ainsi que je conçois mon rôle du militant syndicaliste. À mon avis, c'est ce qui permet de bien s'impliquer et de donner le meilleur de soi-même. Bien que ma mère ait travaillé dans la laiterie durant 43 ans, qu'elle fut conseiller du salarié pour FO, je ne suis venu au syndicalisme qu'à l'âge de 30 ans. J'en ai aujourd'hui 45. J'ai absolument tenu à découvrir le monde du travail, ainsi que l'entreprise, mais aussi à bien connaître et apprendre de mes collègues avant de m'engager. J'ai adhéré à FO puisque c'était le seul syndicat implanté dans l'établissement - il l'est toujours - mais aussi et surtout par attrait aux valeurs qu'incarnait l'équipe.

NE PAS LAISSER FAIRE ET FAIRE POUR LES AUTRES

J'ai suivi un cheminement militant classique fait d'expériences et d'échanges sur le terrain et de participations à des stages de formation syndicale. Je me suis parfaitement retrouvé dans les valeurs prônées par FO. Elles sont l'essence même de mes idées. J'ai d'emblée apprécié l'indépendance du syndicat à l'égard du patronat et des partis politiques. Mais aussi des structures de l'organisation. Je peux signer un accord d'entreprise sans en référer à la fédération ou l'UD. J'apprécie la discussion. J'aime négocier, tant au niveau de l'entreprise qu'au niveau du groupe, bien que les interlocuteurs sociaux et les revendications soient différents. Ce qui m'importe, c'est de réussir à convaincre les directions du bien-fondé des demandes de mes mandants et de les satisfaire. Ce n'est qu'en cas d'échec de la négociation que l'action est envisageable. En la matière, l'ouverture aux autres est primordiale. Rencontrer ses

ÊTRE OUVERT AUX AUTRES

homologues des établissements du groupe, échanger avec des délégués d'autres entreprises laitières ainsi que ceux d'autres branches professionnelles ou même du secteur public, ne peut engendrer que des avantages. Sortir de sa boutique permet d'apprendre des autres. Mon modeste investissement dans l'interprofession m'offre la possibilité d'évoluer et de progresser. Ne pas laisser faire mais faire pour les autres, voire au-delà du monde du travail, telle est ma conception du syndicalisme. FO répond pleinement à mon attente et visiblement à celle des salariés de l'établissement, à en juger par la pérennité du syndicat ».



Mikaël Blais
Propos recueillis par Daniel Lesage

À la laiterie Grand'Ouche de Reparsac en Charente (150 employés) Mikaël Blais travaille depuis 20 ans au traitement du lait. En 2021 il succède à Pascal Chaumet et devient délégué syndical FO. Il exerce également le mandat de secrétaire du CSE et siège au comité de groupe Savencia (10 000 salariés en France). Il est aussi élu au bureau de l'UD FO de la Charente. Loin de vouloir cumuler des mandats, Mikaël pratique avant tout un militantisme réfléchi. Imprégné d'une réelle empathie pour les autres il n'a qu'un dessein : servir au mieux ses camarades de travail.

VÉRONIQUE BOUCHER UNE « ASSMAT » À LA FGTA

« **L**a petite enfance m'a toujours attirée. J'ai fait des études de psychologie de l'enfant, et pendant mes années d'étudiante, j'étais animatrice en garderie et en centres de loisirs pour les enfants de deux à quatre ans. Plus tard, j'ai travaillé en crèche et dans le milieu scolaire. J'ai eu mon premier enfant et je me suis dit "pourquoi pas assistante maternelle et voir grandir mon enfant tout en m'occupant de ceux des autres"... J'ai démarré en 2001 dans une crèche familiale, à Trélazé, près d'Angers. La crèche a pris de l'ampleur, puis faute de subventions, elle a dû fermer. Et donc, autour de 2006, je me suis installée à mon compte.

Mon métier c'est une passion! Dès le début, j'ai adoré ce que je faisais. On avait un groupe de collègues très dynamique, avec lequel nous avons développé plein de projets, notamment une association, "les Petits mineurs" qui, à la longue, est devenue un acteur majeur de la petite enfance dans la commune. J'y ai été longtemps vice-présidente et secrétaire, jusqu'à ce que j'arrête mon activité pour intégrer la FGTA le 1^{er} mai 2023. J'ai suspendu l'exercice mais je garde le bénéfice de mon agrément pour continuer à siéger à la CCPD (Commission Consultative Paritaire Départementale) qui se réunit en vue du maintien ou du retrait de l'agrément des assistantes maternelles.

Ce qui m'a amenée au syndicat, c'est la rencontre d'une collègue syndiquée, ainsi que son mari, chez FO: dans une discussion banale, on en est venus à parler de FO et ils m'ont incitée à rejoindre le syndicat, d'autant plus que quelques temps après, j'ai eu des déboires avec un employeur et je me suis dit que j'avais besoin de conseils. J'ai adhéré à FO et l'aventure est partie de là. Pendant la période Covid, Véronique Delaitre alimentait énormément les réseaux sociaux et je répondais à ses posts. Un jour, elle m'a demandé de faire partie d'un groupe de travail avec elle,

Marie-Claire Dufros et Richard Roze... Un peu plus tard Véronique a parlé de moi à la FGTA et en janvier dernier, on m'a proposé d'intégrer l'équipe. Avec Véronique Delaitre, nous sommes très complémentaires et on s'est très bien entendues tout de suite. Nous travaillons sur un projet de livre, à partir des remontées que nous avons eues depuis trois ans et des sondages lancés depuis l'année dernière, par l'équipe sur les réseaux. C'est un gros travail, déjà bien engagé.

Avec mon expérience de terrain, j'espère pouvoir contribuer à être utile pour la profession, à dénoncer les dysfonctionnements: depuis le Covid, on constate beaucoup d'impayés, on a tous les jours des appels d'assmats qui n'ont pas reçu leur salaire depuis plusieurs mois! La CCN s'est beaucoup améliorée, grâce au travail des syndicats, mais il reste des choses à améliorer et on y travaille! Ma motivation est grande pour faire évoluer et reconnaître les métiers des emplois de la famille ».

MON MÉTIER, C'EST UNE PASSION



Véronique Boucher
Propos recueillis par Olivier Grenot

Véronique Boucher a rejoint la FGTA début 2023 grâce au Syndicat des Emplois de la Famille. Elle exerce la profession d'assistante maternelle avec passion depuis 2001. Elle renforce, par son expérience et son talent littéraire, l'équipe pilotée depuis des années par Véronique Delaitre et Marie-Claire Dufros. Elle nous parle ici de son parcours, ses convictions et ses objectifs...

Mettre l'humain au cœur des décisions



Expert-comptable

- Économique & financière
- Politique sociale
- Comptes des CSE



Expertise SSCT

- Réorganisation
- Risques psychosociaux
- Déménagement



Formation

- CSE et CSSCT
- Public et privé
- Sur-mesure

Relations avec les salariés

- L'application MaViePro



01 40 22 93 63

www.technologia.fr • contact@technologia.fr • Suivez-nous sur     



NOSDROITS

by Technologia & Up

L'ASSISTANCE JURIDIQUE GRATUITE

accessible intantanément depuis votre mobile !



- Des actualités notifiées chaque jour
- Accès illimités à des centaines de questions de droit social et du travail
- 2 chats gratuits avec nos juristes
- Une version payante pour les CSE pour encore plus de chats



Téléchargez gratuitement l'application NosDroits



www.nosdroits.fr • contact@nosdroits.fr

Suivez-nous sur 



maviepro

by Technologia & Up

L'APPLICATION QUI RÉVOLUTIONNE LE DIALOGUE SOCIAL

CSE EN 10 SECONDES

- Notifiez à tous les salariés une information
- Sondes vos collègues en direct
- Vos contacts accessibles aux salariés pour un chat anonyme
- Tous les accords entreprise et une FAQ droit du travail à disposition de tous



DEMANDEZ UNE DÉMO
hello@maviepro.net
0783567513

#PORTRAIT SYNDICAT

FO AQUALANDE NOUVEAU SYNDICAT, NOUVEAUX ENJEUX

Créée en 1981 et implantée à Roquefort et Sarbazan (Landes), Aqualande est une entreprise spécialisée dans la production et du conditionnement de truite fumée, vendue sous les marques Ovive et Landvika... Associée pendant un temps à Labeyrie, elle est aujourd'hui indépendante et compte 650 salariés.



FO Aqualande, une équipe dynamique !

Jusqu'à cette année, la seule organisation syndicale présente dans l'entreprise était la CFDT. Mais lors des dernières élections professionnelles, une toute nouvelle liste FO a remporté près de 20 % des voix. Les trois élus* (sur les 14 membres du CSE), ont expliqué au Mag comment la Fédération les a soutenus dans leurs initiatives et la préparation des élections.

« En 2022, nous avons constaté, sur nos bulletins de salaire, une diminution

de nos coefficients, passant de 185 à 175, sans explication. Nous nous sommes allés à l'inspection du travail pour savoir si la direction était dans son droit, et là, on nous a conseillé de nous rapprocher d'un syndicat. Comme la CFDT nous avait menés en bateau, nous avons appelé les autres syndicats. Seul Pierre Narran, de l'UD FO Landes, nous a répondu. Nous avons eu un très bon contact et du coup on est partis sur FO. Nous avons été très vite accompagnés et bien conseillés

par Jean-Jacques Cazaumayou, Nathalie Denis et Didier Pieux... Petit à petit, plusieurs salariés nous ont rejoints et on a réussi à monter notre liste. En fait, la baisse de nos coefficients était la conséquence d'une nouvelle organisation : la direction avait créé un nouveau poste au coef 185, avec des responsabilités supplémentaires. Ceux qui n'avaient pas ces responsabilités descendaient à 175. C'est illégal mais il y a peu d'espoir que les coefficients soient rétablis car la CFDT a signé l'accord - sans consulter le personnel! - et n'a pas l'intention de revenir dessus. Depuis que nous avons monté le nouveau syndicat, les relations avec la direction sont difficiles. Heureusement, nous sommes épaulés par la Fédération, qui nous a mis en relation avec Chaineze pour tous les éléments juridiques, et aussi l'UD des Landes, avec Gérald Albano et Joëlle, qui répondent à nos questions au quotidien.

**“ NOUS AVONS
ÉTÉ TRÈS VITE
ACCOMPAGNÉS
ET BIEN
CONSEILLÉS**

Lors de la première réunion CSE, fin octobre, la CFDT ne nous a pas laissé de place : aucune au bureau et dans les commissions obligatoires ! Aucune au SSCT ni pour le harcèlement... Seulement un poste dans une commission facultative, après insistance d'un cadre... de la CFDT ! »

*Christelle Meyrous, Nicolas Lopez (titulaires au CSE) et Axel Lejay (suppléant)/

● Texte et propos recueillis par Olivier Grenot

#ÉPARGNE SALARIALE

ÉPARGNE SALARIALE : FO CONTRIBUE À AMÉLIORER LES DISPOSITIFS EXISTANTS

Les dispositifs d'épargne salariale permettent aux salariés de bénéficier d'un meilleur partage de la valeur en fonction de la performance des entreprises. Ces dispositifs prennent plusieurs formes : participation, intéressement, plan d'épargne entreprise (PEE), plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco), plan d'épargne retraite.

La Loi Pacte (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) ainsi que l'Accord National Interprofessionnel (ANI) relatif au partage de la valeur, signé par FO, qui doit être transposé dans la loi, enrichissent ces dispositifs. FO a veillé tout au long des discussions sur l'ANI à améliorer les dispositifs existants, tout en permettant aux salariés des entreprises de moins de 50 salariés de pouvoir en bénéficier, sans remettre en cause les droits de l'ensemble des salariés ni entacher les recettes du système de protection sociale collective.

FO a obtenu que les accords permettant aux salariés des entreprises de moins de 50 salariés de bénéficier d'un dispositif de partage de la valeur soient négociés au niveau de la branche professionnelle.

À l'initiative de FO, il est clairement mentionné dans l'ANI que les augmentations générales de salaire sont le principal levier de partage de la

“ LA LOI PACTE ET LA TRANSPPOSITION DE L'ANI APPORTENT DES CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS EN MATIÈRE DE PARTAGE DE LA VALEUR

valeur et du maintien du pouvoir d'achat des salariés. À cet égard, elle a tenu à ce que la politique salariale fasse l'objet d'un premier chapitre dans cet accord. Les dispositifs de partage de la valeur tels que la participation, l'intéressement, la prime de partage de la valeur ne doivent pas être mis en balance dans les négociations salariales pour faire obstacle à des augmentations générales de salaires. L'ensemble du Bureau fédéral sera force de proposition lors des négociations de branche sur ce thème tout en restant extrêmement vigilant sur le respect de ces principes.

Pour y voir plus clair, le FGTA-FO Magazine a fait se rencontrer Laurent Rescanières, secrétaire général de la FGTA-FO, Nabil Azzouz, Trésorier Général, et Sienna Gestion, expert partenaire de la Fédération, pour faire un tour d'horizon sur ces dispositifs parfois complexes qui font

l'objet de négociations collectives, et pour lesquels les équipes syndicales doivent être accompagnées.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'ÉPARGNE SALARIALE ?

Plusieurs dispositifs d'épargne collectifs peuvent être mis en place dans les entreprises :

- PEE/PEG (Plan d'Épargne Entreprise ou Plan d'Épargne Groupe), et/ou
- PERCOL (Plan d'Épargne Retraite Collectif), et/ou
- PERO (Plan d'Épargne Retraite Obligatoire)

Ces enveloppes ou dispositifs sont alimentés par des flux variés : la participation, l'intéressement, les versements supplémentaires et volontaires du salarié, l'abondement, etc.

Depuis de nombreuses années, le nombre de dispositifs mis en place est en croissance constante, et leurs encours gérés également. Ces





(PERP, Dispositif Madelin, Article 83 et Perco) par le Plan Épargne Retraite (PER). L'objectif est de favoriser les produits d'épargne longue au sein des sociétés et de permettre aux petites entreprises de mettre facilement en place des accords d'intéressement ou de participation.

Le PER apporte de la simplicité, de la portabilité et de la transférabilité pour l'ensemble des épargnants et des salariés. Par ailleurs, le nouveau dispositif d'épargne retraite ouvre la possibilité d'une sortie en capital ou en rente viagère permet, pour certains, une réduction d'impôt.

Concernant l'actionnariat salarié, les entreprises ont dorénavant la possibilité d'offrir aux salariés une décote supérieure à 20 % (30 % et 40 % bloqués respectivement sur 5 ans et 10 ans), ce qui encourage le partage de la valeur et du profit. L'entreprise peut également offrir à ses salariés, sous forme d'abondement, des actions dans le dispositif d'épargne salariale permettant d'associer plus majoritairement des salariés à l'actionnariat salarié. Enfin, l'exonération du forfait social qui devrait être reconduit en 2024 via le projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale (au lieu de 20 %) sur l'abondement fléché vers l'actionnariat salarié dans le dispositif PEE, permet d'accroître le partage de la valeur entre l'entreprise et le salarié. En tout et pour tout, la simplification du dispositif vise à offrir une plus grande lisibilité et transparence pour les salariés vis-à-vis de leur épargne salariale et retraite.

Depuis sa mise en place, la loi Pacte a permis de démocratiser les dispositifs de partage de valeur en entreprise. En effet, l'objectif de 3 millions de titulaires de nouveaux PER a été largement dépassé en atteignant 7,4* 1 millions de titulaires à fin mars 2023. L'Accord National Interprofessionnel

* <https://presse.economie.gouv.fr/03102023-deploiement-du-per-pres-de-85-mds-deuros-dencours-et-plus-74-m-de-titulaires-a-fin-mars-2023/#:~:text=fermer-,03%2F10%2F2023%20%2D%20D%20%20C3%A9%20du%20PER%20%203A%20pr%20C3%A8s%20de,titulaires%20%20C3%A0%20fin%20mars%202023&text=Afin%20de%20d%20C3%A9%20velopper%20l%27A9%20pargne, besoins%20de%20financement%20des%20entreprises.>

(ANI) vise à renforcer l'engagement des employés aux performances des entreprises **notamment dans les TPE/PME, en généralisant et améliorant le partage de la valeur pour tous les salariés.**

Le projet de loi, déposé à l'Assemblée nationale le 24 mai 2023, transpose l'accord national interprofessionnel (ANI) sur le partage de la valeur en entreprise. Ce dernier recense 15 articles répartis en quatre axes :

1. Renforcement du dialogue social sur les classifications des emplois,
2. Facilitation de la généralisation des dispositifs de partage de la valeur,
3. Simplification de la mise en place de dispositifs de partage,
4. Développement de l'actionnariat salarié.

Les entreprises de moins de 50 salariés pourront, à titre expérimental et pendant une durée de cinq ans, mettre en place à titre volontaire un dispositif de participation de branche ou d'entreprise pouvant être moins favorable que la formule légale.

D'ici le 30 juin 2024, les branches professionnelles devront ouvrir une négociation en ce sens.

À partir du 1^{er} janvier 2024, les entreprises de 11 à 49 salariés devront mettre en place au minimum un système de partage de la valeur à condition qu'elles soient rentables (bénéfice net fiscal au moins égal à 1 % de leur chiffre d'affaires pendant trois années consécutives). Il pourra s'agir d'un dispositif de participation ou d'intéressement ou d'un plan d'épargne salariale ou d'une prime de partage de la valeur (PPV).

QU'EST-CE QUE L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR) ET EN QUOI PERMET-IL DE RASSURER LES SYNDICATS ET SALARIÉS SUR LA NATURE DES PLACEMENTS ?

Nous parlons dans cette question de gestion financière, et par extension des supports de placement qui peuvent être proposés aux salariés d'entreprises proposant un dispositif d'épargne salariale. L'investissement socialement responsable consiste pour le gérant (la société de gestion) à sélectionner des titres (actions, obligations ou autres titres) en fonction de critères ESG :

solutions d'épargne constituent ainsi des avantages salariaux importants. Les représentants du personnel prennent part aux discussions autour de la mise en place de ces dispositifs, et doivent, pour ce faire, être informés, formés et accompagnés.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS APPORTÉS PAR LA LOI PACTE ET L'ANI SUR LE PARTAGE DE LA VALEUR ?

La Loi Pacte et la transposition de l'ANI apportent des changements significatifs en matière de partage de la valeur.

Dite loi relative à la croissance et la transformation des entreprises du 22 mai 2019, la Loi Pacte porte trois grandes ambitions : une réforme de l'épargne retraite, des mesures en faveur de l'épargne salariale et le développement de l'actionnariat salarié.

Tout d'abord, la loi Pacte a harmonisé le système d'épargne retraite en remplaçant les différents supports



- E pour critères Environnementaux
- S pour critères Sociaux
- G pour critères de Gouvernance

Les entreprises sont ainsi analysées selon ces critères. C'est ce que nous appelons l'analyse extra-financière. En parallèle, le gérant analyse également les entreprises sur des critères financiers : l'analyse financière. Fort de ces deux analyses, le gérant peut prendre des décisions d'investissement éclairées.

Les critères ESG peuvent inclure par exemple le niveau des émissions de carbone, le comportement de l'entreprise envers ses salariés, la protection des données clients, la sécurité des produits, la rémunération des dirigeants ou l'indépendance du conseil d'administration. L'ISR peut encourager les entreprises à adopter des pratiques plus durables et responsables.

Plusieurs labels permettent de s'assurer de la qualité de gestion extra-financière : le label ISR (label d'État) ou le label CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale).

Les partenaires sociaux, soucieux de proposer à leurs collaborateurs des supports d'investissements responsables, peuvent ainsi se fonder sur la politique de gestion du gérant, sa politique de vote, ou sur les labels des fonds proposés.

QUELS SONT LES OUTILS POUR QUE L'ÉPARGNE SALARIALE PUISSE RÉPONDRE AUX ENJEUX LIÉS À LA RSE ?

De nos jours, la RSE prend de plus en plus de place dans le débat public. Preuve en est, des directions entières sont nées au sein des entreprises pour aborder le sujet.

L'épargne salariale peut être un outil pour répondre aux enjeux liés à la RSE. Concilier la politique RSE des entreprises avec les supports d'investissement proposés aux collaborateurs est un moyen de servir les causes portées par cette dernière.

Les salariés peuvent, par exemple, investir leur épargne salariale dans des fonds labellisés socialement responsables qui prennent en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Il peut s'agir notamment de fonds sur des thématiques précises : la décarbonation, la transition climatique,

l'égalité hommes/femmes, l'insertion des personnes en situation de handicap, le financement de projets « verts », l'emploi des seniors, le solidaire, ...

Par exemple, si l'entreprise X inscrit dans sa politique RSE une réduction de son empreinte carbone, elle va mettre en œuvre des investissements, des bonnes pratiques, afin que cet objectif soit atteint dans son quotidien. Pourquoi ne pas proposer aux collaborateurs un fonds qui vise aussi la réduction de l'intensité carbone du portefeuille ?

Enfin, les entreprises peuvent encourager l'actionariat salarié qui permet aux salariés de détenir une partie du capital de l'entreprise et de participer ainsi à la création de valeur et, ainsi, permettre le partage de valeurs communes.

QU'EST-CE QU'UN EXPERT LIÉ AUX ORGANISMES PARITAIRES PEUT APPORTER AUX ÉQUIPES SYNDICALES DE LA FÉDÉRATION ?

Un expert paritaire peut accompagner les équipes syndicales en les informant et en fournissant les clés de lecture des sujets qu'elles négocient. Il est essentiel de pouvoir avoir un regard éclairé sur ces

sujets d'épargne collective, ou plus précisément sur les sujets de gestion financière, pour pouvoir prendre des décisions.

Les sujets à maîtriser sont très variés et méritent d'être évoqués, du plus simple au plus complexe. Par exemple : Qu'est-ce qu'une action ? Qu'est-ce qu'une obligation ? Comment fonctionne un fonds d'investissement ? Quels sont les frais pris en charge par l'entreprise ou par les salariés ? ... Mais également des sujets plus techniques : Qu'est-ce qu'implique la taxonomie européenne ? Que se cache-t-il derrière les labels ? etc. Un expert lié aux organismes paritaires doit participer à la formation des équipes syndicales et les conseiller pour réaliser les meilleurs choix.

Si les représentants de la direction ou des salariés souhaitent mettre en place, ou revoir les dispositifs d'Épargne Collective au sein de l'entreprise, les experts du métier peuvent les accompagner pour se poser les bonnes questions et construire une offre adaptée à l'entreprise.

● **Alexandre Rault**, avec Sienna Gestion et le secteur confédéral FO de la Négociation Collective et de la Représentativité.



#COMMISSION ÉGALITÉ

UNE NOUVELLE THÉMATIQUE À L'ORDRE DU JOUR : LE HANDICAP

Composée de délégués syndicaux issus de différents secteurs de la Fédération, la Commission Égalité de la FGTA-FO a pour objectif d'apporter son expertise et son soutien aux syndicats afin de répondre à l'ensemble de leurs questions, en priorité sur l'égalité professionnelle femmes-hommes, et pour les accompagner lors de la négociation d'accords d'entreprise.

Au cours de la première réunion organisée après notre dernier congrès, les membres de la commission avaient décidé d'élargir le champ des thématiques traitées, actant le fait que l'égalité, en son sens large, ne doit pas se limiter à la seule égalité femmes-hommes. Cela s'est traduit, lors de la réunion suivante, les 26 et 27 octobre, par le lancement d'un travail sur le **handicap**.

Un **guide de l'égalité professionnelle** est désormais à votre disposition, en version numérique, afin de vous apporter toutes les informations nécessaires pour préparer vos futures négociations. Vous y trouverez également, dans un onglet différencié, un support d'aides et de pistes de revendications proposées par la Commission Égalité, issus d'accords

d'entreprise ou de groupe négociés et signés par FO. Ces supports vous seront utiles dans vos négociations d'accord sur le handicap (l'employeur peut d'ailleurs souhaiter intégrer cette thématique dans des accords QVCT). Sur le **site de la FGTA-FO**, les outils dont vous aurez besoin seront

“
LA COMMISSION
À VOTRE
ÉCOUTE

prochainement en ligne dans l'onglet Commission Égalité. Ces outils sont les vôtres, n'hésitez pas à nous faire suivre vos accords directement ou via votre Secrétaire Fédéral en charge de votre secteur. Ainsi nous pourrions partager les bonnes pratiques en les mettant régulièrement à jour.

La commission vous proposera en début d'année une autre thématique : **l'aide aux aidants**. Elle reste à votre écoute, si vous avez des besoins ou des idées nouvelles sur les sujets traités. Pour rappel, le référent handicap de la Fédération est Cyril Herbin.

Merci de noter la future adresse mail pour contacter la commission : **comegalite@fgta-fo.org**

● La Commission Égalité de la FGTA-FO

#ENQUÊTE EMPLOIS DE LA FAMILLE

VOTRE VISION DE LA PROFESSION

La FGTA-FO et le syndicat national des emplois de la famille lancent une grande enquête auprès des assistantes maternelles.

Son objectif consiste à montrer que le métier est bien là, qu'il n'y a pas que les crèches, que les assistantes maternelles sont fières et contentes d'exercer leur métier malgré les difficultés.

Nous espérons faire remonter ces problèmes pour essayer de trouver de solutions face aux très nombreuses assistantes maternelles qui quittent la profession, que nous souhaitons valoriser. L'enquête se déroule en plusieurs étapes :

En premier lieu, ce questionnaire de 80 questions vise à mieux connaître le ressenti des professionnelles sur leur métier, et pourquoi certaines d'entre elles sont amenées à le quitter. Mis en ligne sur Facebook, il est également envoyé à tous les adhérents du syndicat et sera clos d'ici la fin 2023.

Ensuite, la FGTA-FO adressera un courrier à plusieurs Conseils départementaux, maires, députés, relais petite enfance et à un ensemble d'institutions

afin de les auditionner d'ici février 2024 sur leur vision du métier et les solutions pour le soutenir.

Enfin, des auditions auprès de professionnelles et de parents-employeurs compléteront cette grande enquête.

La restitution de ces travaux est prévue pour septembre 2024 et sera effectuée de manière inédite. Les conclusions de cette enquête seront une grande avancée pour la reconnaissance, la valorisation et la pérennité de la profession.

Pour accéder au formulaire : <https://forms.gle/DR8fpG4jvLHLfnum7>

● Véronique Boucher

CONFÉRENCE PROFESSIONNELLE 2023 GRANDE DISTRIBUTION

UNE JOURNÉE RICHE EN ÉCHANGES ET EN INFORMATIONS

La conférence professionnelle Grande distribution s'est tenue le 26 octobre à Paris, rassemblant une cinquantaine de délégués de nombreuses enseignes de la grande distribution.

Les questions abordées ont été multiples, notamment sur l'accélération des passages en franchise et location-gérance qui inquiètent les salariés de Carrefour, Picard, Auchan... Ou encore les ventes de magasins Casino à Intermarché et toutes les difficultés à faire appliquer le Code du travail à ces indépendants.

Un point a été fait sur les négociations en cours et les difficultés rencontrées par nos délégués dans leurs entreprises. Ont également été abordés les problèmes liés à la mécanisation dans les entrepôts logistiques et la multiplication des primes d'objectifs souvent inatteignables. Une dégradation inquiétante des conditions de travail de l'ensemble des salariés du secteur a été soulevée, poussant

certains d'entre eux à démissionner. Les éléments clés de la réforme des retraites ont été présentés par Malakoff Humanis, qui a aussi évoqué les dernières évolutions réglementaires concernant la retraite de base, complémentaire et supplémentaire. Le relèvement progressif de l'âge de départ de 62 à 64 ans a suscité de nombreuses questions.

SOUTIEN AUX SALARIÉS DES MAGASINS FRANCHISÉS OU PASSÉS EN LOCATION-GÉRANCE...

Une présentation de l'évolution du secteur a été faite par Angélique Bruneau. Un parc immobilier saturé ne permet plus aux enseignes de gagner des parts de marché en construisant de nouveaux établissements. La solution pour la plupart d'entre elles consiste à réduire les charges de personnel en

passant leurs magasins en franchise ou en location-gérance. D'autres ont choisi de racheter les magasins à la concurrence, comme c'est le cas pour ceux de Casino, rachetés par les Mousquetaires pour passer sous enseigne Intermarché, s'offrant ainsi des magasins de proximité aujourd'hui peu nombreux sous cette enseigne.

Un cahier revendicatif sera déposé par la FGTA-FO en branche afin d'améliorer la convention collective et les droits des salariés dans les magasins dits « indépendants ». Les équipes FGTA-FO de ces magasins peuvent compter sur le soutien de la Fédération pour améliorer les conditions de travail de l'ensemble des salariés du secteur.

● Angélique Bruneau, Secrétaire générale adjointe

#EXPÉDITION-EXPORTATION DE FRUITS ET LÉGUMES

LA FGTA-FO NÉGOCIE ET SIGNE UN ACCORD* DE MISE EN PLACE D'UN 13^e MOIS

Les partenaires sociaux ont souhaité la mise en place d'un 13^e mois dans les entreprises de la première gamme de la branche expédition et exportation de fruits et légumes. Objectifs : renforcer l'attractivité de la branche, pérenniser l'emploi et récompenser la fidélité des salariés au regard de leur ancienneté en augmentant leur rémunération lorsque les conditions sont remplies.

Après s'être engagés à démarrer les négociations au premier trimestre 2022, les interlocuteurs sociaux, dont la FGTA-FO, ont abouti à un accord témoignant de leur volonté d'améliorer le niveau de vie des salariés de la branche tout en tenant compte de la sauvegarde de compétitivité des entreprises.

Cet accord instaure un 13^e mois conventionnel, qui sera mis en place de manière progressive sur quatre ans. Tout salarié à temps complet qui

justifiera de trois ans d'ancienneté dans l'entreprise bénéficiera du versement d'un 13^e mois calculé sur la base du salaire mensuel minimum conventionnel correspondant au classement de son emploi à la date du versement et au prorata de son temps de présence dans l'année considérée.

Le versement sera effectué sur la paie du mois de décembre de chaque année civile, sauf accord collectif ou usage prévoyant le versement d'acomptes de 13^e mois au cours de l'année.

Il est convenu que tout salarié ayant l'ancienneté requise perçoive a minima 250 € bruts au titre du minimum de ce 13^e mois conventionnel.

*Accord du 14-09-2023 instituant la mise en place d'un 13^e mois dans la branche expédition et exportation de fruits et légumes pour la première gamme. accord non encore étendu à ce jour

● Angélique Bruneau, Secrétaire générale adjointe

LA COHÉSION N'EST PAS UN PIS-ALLER CHEZ LES LAITIERS FO



La force de la cohésion, c'est ce qu'ont démontré les 125 délégués des laiteries industrielles et coopératives, réunis en conférence les 10-11 & 12 octobre 2023 à La Tremblade (17).

Dresser le bilan de la situation économique dans la branche ainsi que dans chaque groupe, en analyser la situation sociale et établir un comparatif a constitué un des temps forts de la réunion. « *Votre bel engagement au quotidien a été payant. Dans bon nombre d'entreprises, vous avez négocié et signé des accords qui garantissent le maintien du pouvoir d'achat. Par là-même, vous contribuez à renforcer la représentativité de FO - les résultats aux élections l'attestent - et à renforcer sa crédibilité. Vous pouvez être fiers de vous!* » s'est félicité Alain Wanègue secrétaire fédéral. Divers experts sont également intervenus afin de parfaire les connaissances des délégués en

matière de communication, assistance juridique et dossiers récurrents tels que l'épargne salariale, la pénibilité au travail, les carrières longues / retraite progressive, l'aide aux aidants etc. Laurent Rescanières a présenté aux participants la refondation de la fédération pour « *apporter aux adhérents le maximum de services en matière d'accueil (salles de réunion), de communication (refonte du site internet /création d'emploi), de formation (animateurs confirmés), d'aide juridique (renforcement de la structure) et divers "avantages" au travers de sa plateforme dédiée, digne d'une grosse fédération* » a précisé le nouveau secrétaire général de la FGTA-FO en saluant le travail effectué en une seule année.

Frédéric Sausseureau : Le point sur la situation de la production laitière en France

« *Depuis quelques années, on observe une baisse de la consommation des produits laitiers ainsi que de l'approvisionnement en matière première dans les entreprises du territoire. À l'horizon 2030, le paysage du secteur laitier aura évolué. Avec moins de 20 milliards de litres de lait pour 30 000 exploitations, les salariés du secteur vont être impactés par des baisses d'activité ou par d'éventuelles fermetures de sites. Il est pour nous indispensable de continuer à communiquer sur nos savoir-faire et la qualité de nos produits. La FGTA-FO de la transformation laitière poursuivra son travail d'accompagnement, tant sur les restructurations que sur les créations d'emplois* ».

CE QU'ILS DISENT DE LA CONFÉRENCE LAITIÈRE

« *On y recueille des informations économiques et sociales pertinentes pour notre activité militante. C'est formateur!* »

Ludivine Dufour

Sodiaal Candia - Saint-Étienne (42)

« *Au contact des délégués qui ont de l'expérience, la conférence rassure, motive et donne envie de bien faire* ».

Jason Lehmann

Danone Alpro - Issenheim (68)

« *Les échanges interentreprises évitent de s'isoler dans son petit monde. S'instruire des autres est constructif* ».

Thierry Lecuyer

Laiterie de Saint-Pair (44)

« *Le contact physique entre militants est essentiel. Les échanges, la solidarité et la convivialité remobilisent et donnent confiance en soi* ».

Toufik Drissi

Lactalis Rognac (13)

« *La proximité naturelle entre les délégués expérimentés et les novices établit l'appartenance à une même famille. Se sentir bien entouré est primordial pour évoluer* ».

Marni Maléon - Bel Croisy (27)

« *Avec le souci d'échanger, d'aider, d'apporter, de faire ensemble, à FO j'ai trouvé ma place. La conférence booste et donne envie de s'investir et de continuer à faire avancer les choses* ».

Jennifer Champion

Savencia - Réparsac (16)

#CONFÉRENCE PROFESSIONNELLE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES DIVERSES ET PÂTES ALIMENTAIRES

LES SIGNAUX AU VERT !

La pandémie de Covid 19 avait mis un coup d'arrêt aux conférences professionnelles organisées par la FGTA-FO. Même si le virus ne nous a pas complètement quittés, 2023 marque l'année de reprise de nos activités en la matière.

La conférence professionnelle qui s'est tenue les 9, 10 et 11 octobre à Dourdan a réuni une vingtaine de délégués de différents établissements. Nous avons à cette occasion pu présenter l'actualité des secteurs, expliciter les différents accords signés par FO, présenter les nouveautés au sein de notre Fédération mises en place sous l'impulsion du secrétaire général, Laurent Rescanières, qui avait fait le déplacement pour saluer les participants. Stéphanie Prat-Eymeric, Secrétaire fédérale est également intervenue pour expliquer le rôle et les services rendus par l'institut de formation INACS, dont elle a la charge.

Une journée de formation a été consacrée à un thème d'actualité : la RSE (responsabilité sociétale des entreprises). Magistralement présenté par le cabinet Syncea, ce sujet a passionné les délégués, pour la plupart desquels il est d'ores et déjà d'actualité dans leur entreprise.

Pour ma part, je suis persuadé qu'au vu de cet intérêt général du social et de l'environnemental, nos délégués formés pourront séduire quelques salariés susceptibles de nous rejoindre et aussi de se présenter sur nos listes ! Aujourd'hui, il apparaît que pour la FGTA-FO, dans notre secteur, tous les signaux sont au vert !

● Christian Crétier, Secrétaire Fédéral



#CONFÉRENCE PROFESSIONNELLE BOULANGERIE-PÂTISSERIE ET INDUSTRIE DES ŒUFS

DES ÉCHANGES UTILES ET PRODUCTIFS

La conférence professionnelle des secteurs boulangerie-pâtisserie et industrie des œufs s'est tenue les 25, 26 et 27 octobre 2023. Des accords signés aux projets d'accord en cours, toute l'actualité de la branche a été passée en revue !

La principale, concernant les nouvelles classifications dans ces deux secteurs, a été largement débattue. La délégation participant aux négociations de branche avait besoin de ces échanges afin de recueillir les appréciations des participants, qui furent au demeurant positives.

Une journée de formation était, là aussi, consacrée au thème de la RSE. Magistralement présentée par le cabinet Syncea, la responsabilité sociétale des entreprises est un sujet incontournable pour les « stakeholders » (en français « parties prenantes ») que nous sommes ou serons !

Pour ma part, je suis persuadé que dans ces secteurs aussi, au vu de l'intérêt général qui se dégage pour le social et l'environnemental, nos délégués formés pourront ainsi convaincre des salariés susceptibles de nous rejoindre et de se présenter sur nos listes !

La conférence professionnelle s'est conclue par un exercice présenté par le cabinet « Projet Voltaire », qui consiste, à travers un jeu digital, à se perfectionner à la langue française, tant en matière d'écriture que d'expression orale. Tous les participants ont apprécié la forme et le contenu de la conférence, et attendent avec impatience l'année prochaine !

● Christian Crétier, Secrétaire Fédéral

DANS LES LANDES, LES ÉQUIPES FGTA ET FO SURFENT SUR LA VAGUE DU SUCCÈS !

Les premiers résultats électoraux du groupe **Labeyrie**, domiciliés à Came et Saint-Geours de Maremne ont donné le ton : il faudra compter avec FO plus que jamais en ce début d'année 2023. Le syndicat FO Labeyrie a maintenu sa position de première organisation syndicale de salariés, non sans mal. Seul, le résultat compte.

La nouvelle équipe de l'UDFO 40 a apporté tout son soutien logistique et de proximité aux équipes locales. Le succès appelant le succès, de nouveaux syndicats ont vu le jour ou conforté leur position et le développement de la syndicalisation sur le secteur de l'agroalimentaire et de l'agriculture dans le département des Landes.

À la fin du premier trimestre, c'est du Groupe **Maïsador** de Mont-de-Marsan que les bonnes nouvelles sont tombées : la FGTA-FO retrouve sa représentativité d'entreprise et de groupe. Il faudra, au cours des quatre prochaines années, consolider cette représentation et préparer la succession du délégué syndical pour construire l'avenir.

De leur côté, les **Fermiers Landais**, basés à Saint-Sever, ont confirmé la 1^{re} position pour FGTA-FO avec une campagne électorale serrée et délicate. Reste encore à se développer pour préparer l'avenir.

FO **Zoomalia**, trois mois après sa création, a remporté son rendez-vous électoral en obtenant une représentativité de plus de 30 % ; la situation



économique et sociale s'annonce difficile pour nos élus et représentants avec une précarité importante des emplois au sein de l'entrepôt de distribution.

C'est en septembre que FO **Aqualande**, domicilié à Roquefort et Mont-de-Marsan, a récolté près de 40 % de représentativité dans l'entreprise. Pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître.

Une nouvelle équipe s'est constituée chez **Lafitte Foie Gras**, au début du 3^e trimestre, portée par l'enthousiasme de son bureau. Une campagne électorale est organisée conjointement par l'UDFO 40 et la FGTA-FO, au rythme d'une réunion mensuelle depuis la fin du mois de septembre avec succès. Il suffit pour cela de voir le nombre toujours plus important de participants : l'engouement est là et une véritable attente est née. Des élections doivent avoir lieu début 2024.

Je me souviens des propos d'un ami qui disait : « *Seul, on va plus vite, ensemble, nous allons plus loin !* »

● Jean-Jacques Cazaumayou
Représentant régional Aquitaine - Occitanie

Une implantation réussie chez Saint Hubert et la naissance d'une belle équipe !

La Fédération se fait un plaisir d'accueillir une nouvelle équipe, celle de Saint-Hubert (54) dans le secteur de l'industrie laitière.

Malgré la présence historique de deux syndicats qui s'étaient regroupés pour l'occasion sur une liste commune pour faire barrage, le syndicat FO de Saint-Hubert a réussi à faire jeu égal en obtenant le même nombre de sièges au CSE.

Une campagne bien menée, la crédibilité et l'engagement de chacun des candidats : voici l'équation parfaite pour réussir ses élections.

Après ce très bon résultat, dans la foulée, l'équipe FO a créé son syndicat, « le syndicat FO des salariés de Saint Hubert ».

Le syndicat peut compter sur la FGTA-FO pour l'accompagner dans son mandat, notamment avec la mise en place de formations.

● Alain Wanègue, secrétaire fédéral



#RESPECT DE LA PARITÉ

PARITÉ ÉLECTORALE: QUELS RISQUES ?

Le principe de parité hommes-femmes des listes électorales s'impose aux syndicats au premier tour et au second tour. Elle est d'ordre public absolu, ce qui signifie que le protocole d'accord préélectoral ne peut pas y déroger (cass. soc. 11 décembre 2019, n° 18-26568).

1. LES RÈGLES APPLICABLES

Les listes de candidats doivent respecter une proportion d'hommes et de femmes conforme à la composition du collège concerné (c. trav. art. L. 2 314-30).

Lorsque l'application de cette règle n'aboutit pas à un nombre entier de candidats à désigner pour chacun des deux sexes, il faut appliquer la règle de l'arrondi arithmétique.

Les listes sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe jusqu'à épuisement des candidats d'un des sexes.

En cas de nombre impair de sièges à pourvoir et de stricte égalité entre les femmes et les hommes inscrits sur les listes électorales, la liste comprend indifféremment un homme ou une femme supplémentaire (c. trav. art. L. 2 314-30).

Les listes de candidatures peuvent comprendre moins de noms que de sièges à pourvoir. **Toutefois, lorsqu'il est nécessaire d'avoir une mixité des candidatures dans le collège, il**

convient de présenter au moins un candidat de chaque sexe.

En effet, présenter une candidature unique revient à priver un sexe de toute représentation (cass. soc. 9 mai 2018, n° 17-14088).

2. LES CONSÉQUENCES D'UN NON-RESPECT DU PRINCIPE DE LA PARITÉ ÉLECTORALE

Tout syndicat a un intérêt à contester une liste de candidats élus qui ne respecterait pas les règles sur la représentation équilibrée femmes/hommes (Cass. soc., 9-5-18, n° 17-60133).

D'autant que **les juges n'hésitent désormais plus à condamner les organisations syndicales non respectueuses de la loi aux dépens** (paiement des frais liés aux instances, actes et procédures d'exécution) **et à l'article 700 du code de procédure civil** (indemnité destinée à couvrir l'ensemble des frais non compris dans les dépens).

Il est possible de saisir le tribunal judiciaire afin qu'il déclare cette liste irrégulière (c. trav. art. R. 2 314-24) :

- avant la tenue du scrutin, dans les 3 jours suivant la publication de la liste électorale (ce qui le cas échéant, reporte la date de l'élection afin de permettre la régularisation de la liste : Cass. soc., 27 mai 2020, n° 19-15.974) ;
- après la tenue du scrutin, dans les 15 jours suivant l'élection, (cass. soc. 18 mars 2015, n° 14-60460).

À l'issue de l'élection, le tribunal judiciaire saisi ne peut pas annuler la liste elle-même, mais il est tenu d'annuler l'élection du ou des candidats surnuméraires ou mal positionnés (Cass. soc., 9 juin 2021, n° 19-22.008).

Pour ce faire, il convient de prendre en compte le positionnement effectif du ou des élus concernés après proclamation des résultats, et non la position des candidats sur la liste électorale (en tenant compte des ratures).

● Chaineze Ameur, service juridique

Par exception, il n'y a pas d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes :

- **Lorsqu'il existe un sexe ultraminoritaire dans le collège électoral (lorsqu'un sexe, après application des règles de proportionnalité et d'arrondi, n'atteint pas le seuil de 0,5 candidat) ;**
- **Lorsque le nombre de sièges à pourvoir est égal à 1 (TJ Béziers, 21 oct. 2022, n° 22/00004).**



ACQUISITION DES CONGÉS PAYÉS : REVIREMENT DE JURISPRUDENCE DE LA COUR DE CASSATION

Le cadre légal français étant en contradiction avec le droit européen depuis plusieurs années, après l'arrêt d'une Cour administrative d'appel, c'est aujourd'hui au tour de la Cour de cassation de se positionner au sujet de l'acquisition des congés en arrêt maladie.

Le 17 juillet 2023, la Cour administrative d'appel de Versailles a condamné l'État français à indemniser certaines organisations syndicales, en raison du préjudice porté à l'intérêt collectif de la profession qu'elles représentent (CAA Versailles, 17 juill. 2023, n°22VE00442). En effet, compte tenu de l'absence d'effet direct d'une directive (directive n° 2003/88/CE), les salariés ne pouvaient s'en prévaloir à l'encontre d'un employeur. Toutefois, en raison de l'inaction de l'État dans la transposition de la directive concernée, il était possible d'engager sa responsabilité.

Dans deux arrêts de principe du 13 septembre 2023, la Cour de cassation a décidé de mettre en conformité le droit français avec le droit européen en matière de congés payés, en se fondant non plus sur la directive de 2003 mais sur la charte des droits fondamentaux de l'union européenne (cette charte étant d'application directe dans les États membres de l'UE : Cass. soc. 13 septembre 2023, n° 22-17340 ; n° 22-17638).

1. L'ACQUISITION DES CONGÉS PAYÉS EN ARRÊT MALADIE NON PROFESSIONNELLE

Le Code du travail prévoit que les absences pour maladie non professionnelle ne sont pas légalement assimilées à du temps de travail effectif pour l'acquisition des droits à congés payés (C. trav. art. L.3141-5).

À l'inverse, la directive européenne sur le temps de travail de 2003 prévoit un droit à congés payés d'au moins 4 semaines, sans distinguer selon l'origine des absences, y compris en cas d'arrêt de travail pour maladie non professionnelle (CJUE 24 janvier 2012, aff.C-282/10).

En s'appuyant sur l'article 31 § 2 de la charte des droits fondamentaux de l'union européenne (Tout travailleur a droit [...] à une période annuelle de congés payés), la Cour de cassation a décidé d'écarter partiellement l'application de l'article L.3141-3 du Code du travail.

Les salariés acquièrent donc des droits à congés payés pendant leur arrêt de travail pour maladie non professionnelle, même si le Code du travail n'a pas encore évolué en ce sens (cass. soc. 13 septembre 2023, n° 22-17340).



2. L'ACQUISITION ILLIMITÉE DE CONGÉS PAYÉS EN ARRÊT MALADIE PROFESSIONNELLE

La période de suspension du contrat de travail pour accident du travail ou maladie professionnelle est assimilée à du temps de travail effectif pour une période limitée à une durée ininterrompue d'un an (c. trav. art. L.3141-5). Si un tel arrêt de travail se prolonge, le salarié n'acquiert plus de droits à congés payés. Cela est contraire à la directive européenne et à la charte des droits fondamentaux de l'UE qui ne prévoient pas de limite d'un an pour l'acquisition des congés.

La Cour de cassation a ainsi décidé d'écarter l'application de l'article L.3141-5 du Code du travail permettant ainsi l'acquisition des droits à congés payés pour toute la durée de l'arrêt de travail (cass. soc. 13 septembre 2023, n° 22-17638).

● Chaineze Ameer, service juridique

Dans la notice du rapport annuel qui accompagne les deux arrêts de la haute juridiction, il est mentionné que le salarié peut prétendre à l'intégralité des droits à congés payés, sans faire de distinction entre les quatre semaines minimales garantie par la directive de 2003 et la cinquième semaine légale de congés payés ou les congés d'origine conventionnelle.

#CONFÉRENCE UNI EUROPA COMMERCE 2023

S'ADAPTER ET AGIR FACE AUX TRANSFORMATIONS DU SECTEUR

La 6^e Conférence d'UNI Europa Commerce s'est tenue à Amsterdam les 14 et 15 novembre 2023. Elle a rassemblé les affiliés du Commerce de toute l'Europe, dont la FGTA-FO, pour discuter et adopter un nouveau plan d'action 2023-2027 destiné à faire face aux changements dans le secteur du commerce et accroître le pouvoir des syndicats dans tous les domaines.

Cette conférence statutaire constitue l'organe décisionnel suprême d'UNI Europa Commerce. Les délégués y déterminent, tous les 4 ans, les objectifs généraux, les priorités et les stratégies du secteur. 34 syndicats européens de 23 pays différents étaient rassemblés à cette occasion, permettant aux 139 délégués et observateurs d'échanger sur les difficultés rencontrées sur le terrain. La FGTA-FO était représentée par Angélique Bruneau, membre du Comité directeur pour la Zone 4 de la zone Europe et Patricia Bec déléguée Uni Femme.

Au cours des dernières années, le secteur a subi une énorme transformation, sous l'effet de la crise du coût de la vie, la technologie, l'écologisation, les nouvelles compétences et l'évolution du comportement des consommateurs et consommatrices.

La numérisation du secteur a entraîné un changement complet de modèle, faisant passer les ventes, entièrement ou partiellement, de la sphère physique à la sphère numérique. Ce changement, accentué et accéléré par la crise du Covid, a eu une incidence sur la vie des salariés : automatisation des processus, gestion algorithmique, surveillance invasive, intensité des tâches et densification du travail, fragmentation du temps de travail, inégalités, taux de rotation important, violence exercée par des tiers, harcèlement, problèmes de santé et de sécurité...

AMPLIFIER LA VOIX DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR

UNI Europa Commerce et ses affiliés, dont la FGTA-FO, sont convaincus que

la négociation collective rend la société plus juste et combat l'inégalité : elle permet une transition juste, garantit une approche solidaire et inclusive face à la crise, réduit la précarité systémique et rend le secteur plus attractif. Par ailleurs, les conventions collectives permettent d'améliorer les conditions de travail des salariés et leur représentation dans les structures via la négociation collective. UNI Europa Commerce, partenaire social représentatif, devra jouer un rôle important dans le processus d'élaboration des politiques européennes et amplifiera la voix des salariés du commerce dans l'élaboration des politiques de l'UE concernant le secteur.

Par conséquent, UNI Europa Commerce et ses affiliés ont convenu d'élaborer une stratégie pour influencer la législation qui aura une incidence sur les partenaires sociaux dans le secteur, et de déployer des efforts pour transformer la législation de l'UE en levier de l'action syndicale au niveau national, sectoriel et à l'échelon de l'entreprise. Les réseaux que sont les comités d'entreprise européens doivent être pleinement exploités et les synergies entre eux renforcées, notamment au sein des multinationales clés.

ENCOURAGER LA SYNDICALISATION

UNI Europa Commerce dépend de la vitalité de l'influence de ses affiliés, dont la FGTA-FO fait partie. Notre travail au niveau régional ne peut avoir d'impact que si les syndicats nationaux sont forts, tant dans les négociations avec les multinationales que dans le processus décisionnel de l'UE. Un taux



de syndicalisation élevé et des conventions collectives solides sont les éléments qui permettront à UNI Europa Commerce de faire pression pour un secteur durable où l'être humain passe avant tout. Il est important de s'appuyer sur les récents succès pour favoriser la syndicalisation dans tous les secteurs du commerce.

Les syndicats sont confrontés à des défis communs sur le marché du travail européen. L'élaboration de stratégies communes est un moyen important d'utiliser la force d'UNI Europa Commerce en tant que mouvement syndical uni. C'est pourquoi il a été convenu de :

- Continuer à investir dans la syndicalisation afin de renforcer le pouvoir des syndicats.
- Continuer à soutenir la création d'alliances mondiales pour les multinationales européennes.
- Faire respecter les accords mondiaux existants.

La FGTA-FO est intervenue sur le thème de la transition, via une intervention sur les dark stores et Quick-Commerce, soulignant qu'une évolution de la législation a fait basculer ces lieux de stockage urbains sous la législation des « entrepôts », beaucoup plus contraignante.

La Conférence s'est terminée par les élections : Jeff Nonato du syndicat Italien Filcams CEGIL a été réélu président pour la Zone 4 (Benelux, France et Monaco). Angélique Bruneau a été élue au comité directeur d'UNI Europa Commerce au poste de titulaire.

● Angélique Bruneau, Secrétaire générale adjointe



Vous êtes salarié du secteur agricole ? L'action sociale d'AGRICA PRÉVOYANCE peut vous aider !

Coup dur, coup de pouce : pendant toute votre carrière, l'action sociale d'AGRICA PRÉVOYANCE vous accompagne. La solidarité, c'est concret !

La vie n'est pas toujours un long fleuve tranquille. Problèmes de santé, difficultés financières, accompagnement d'un proche en situation de handicap... : quand vous traversez des épreuves ou vivez des difficultés qui désorganisent votre vie, l'action sociale d'AGRICA PRÉVOYANCE peut vous accorder une aide financière* et vous aider à faire face à un coup dur ou vous donner un coup de pouce ponctuel.

Quelques exemples :

- **Frais de santé** : hospitalisation, optique, dentaire, auxiliaires médicaux...
- **Famille** : garde d'enfants, aide au permis de conduire, aide à domicile, aides aux études, aide au logement...
- **Aléas de la vie** : handicap, endettement, arrêt de travail, aidants...

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous êtes en arrêt de travail de plus de trois mois ? Un accompagnement personnalisé, basé sur le volontariat et la confidentialité des échanges, peut vous être proposé pour favoriser votre réinsertion dans la vie active dans les meilleures conditions possibles.

Nos conseillers sont à votre disposition, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h au :

0 800 945 272 Service & appel gratuits

ou par mail à l'adresse :

actionsocialeprevoyance@groupagricaprevoyance.com



Retrouvez tous les dispositifs d'action sociale d'AGRICA PRÉVOYANCE en scannant le QR code :



* La plupart des aides sont soumises à conditions de ressources.

AGRICA PRÉVOYANCE - www.groupagricaprevoyance.com - représente **CCPMA PRÉVOYANCE** (SIRET 401 679 840 00033), **CPCEA** (SIRET 784 411 134 00033), institutions de prévoyance régies par le code de la Sécurité sociale, **AGRI PRÉVOYANCE** (SIRET 423 959 295 00035), institution de prévoyance régie par le code rural et de la pêche maritime - Membres du GIE AGRICA GESTION (RCS Paris n°493 373 682) - situées au 21 rue de la Bienfaisance 75008 Paris et soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège est établi 4, place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09

AGRICA PRÉVOYANCE
Proches par nature, engagés à vos côtés

Avec Côté santé, suivez vos remboursements santé en un clin d'œil

Pas toujours facile de voir clair dans vos dépenses de santé !

Entre la Sécurité sociale, la mutuelle et votre reste à charge, le suivi de vos remboursements peut parfois être compliqué. Retrouvez en une seule et même application toutes ces informations.

N'attendez pas !
Téléchargez
gratuitement
Côté santé sur :



Vous pouvez même ajouter les membres de votre famille pour suivre votre budget santé global.

00006945-230605-01A4 portrait cmjn photo © Photo Getty images
AG2R Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale -
Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R - Siège social : 14/16, boulevard Maiesherbes
75008 PARIS - SIREN 333 232 270.



AG2R LA MONDIALE